



Département de l'Oise
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton d'Auneuil

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

Courriel : mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr
Site Internet : www.jouysousthelle.fr

République Française
MAIRIE DE JOUY-SOUS-THELLE
60240

Conseil Municipal de JOUY SOUS THELLE EXTRAIT

Compte-rendu de la réunion du Vendredi 10 décembre 2010 à 20 h 30

Le dix décembre deux mil dix, dix membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : MM. Hervé Lefèvre, Daniel Lommer, Christophe Amant, Jean-Luc Kohli, M^{mes} Florence Gallois, Suzanne Bouychou, MM. René Strémon, Maurice Monge, M^{mes} Catherine Mancini et Sylvie Chardon.

Etaient absents : M^{mes} Colette Allier, Ariane Dufresnoy, MM. Romain Philippe et Christophe Chéron.

Pouvoir : M^{me} Allier à M. Lefèvre.

Monsieur Christophe AMANT est désigné Secrétaire de séance à la majorité des membres présents.

I / Rétrocession du lotissement « Hameau de Jouy le Bois » - annulation de la délibération

Lors de sa séance du 05 octobre 2010, le **Conseil Municipal délibérait et votait pour désigner** un commissaire enquêteur en vue de la rétrocession du lotissement « Hameau de Jouy le Bois ».

En date du 17 novembre 2010, après visa des services préfectoraux, il s'avère que le Conseil Municipal n'a pas à se prononcer sur cette désignation qui revient uniquement au Maire.

Etant donné que l'enquête publique et l'avis de publication ont été acceptés par le Conseil Municipal en date du 05 octobre 2010, Monsieur le Maire est seul habilité à nommer un commissaire enquêteur parmi la liste établie par Monsieur le Préfet pour l'année en cours.

Par conséquent, à la demande de la Préfecture, le **Conseil Municipal délibère et vote pour retirer la délibération du 05 octobre 2010 désignant un commissaire enquêteur**. Cette décision n'étant pas de son pouvoir.

10 conseillers sont « Pour »

1 conseiller est « Contre » - M. MONGE

II / Nomination des agents recenseurs en vu du recensement de la population

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour nommer** deux agents recenseurs pour la période du 03 janvier au 19 février 2011. Le recensement de la population s'effectuera du 20 janvier au 19 février 2011 et les agents recrutés devront suivre des formations avec l'INSEE début janvier.

Mesdames Carole DUMOTIER et Josiane DELABRE sont désignées Agents Recenseurs pour cette période du 03 janvier au 19 février 2011 et percevront une indemnité calculée selon le décret en vigueur, à savoir :

- 1,72 euros par habitant recensé
- 1,13 euros par logement recensé

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer le contrat de travail et les arrêtés pour ces deux personnes et pour la période de référence (03 janvier – 19 février 2011).

10 conseillers sont « Pour »

1 conseiller est « Contre » - M^{me} GALLOIS

III / Travaux de réfection de la Chapelle de la Chaire à Loup et demande de subvention

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour engager et inscrire** sur l'exercice 2011 la 2^{ème} tranche des travaux de réfection de la Chapelle de la Chaire à Loup pour un montant de 4 450 €HT selon le devis établi par l'entreprise LEROY de Senots (Carrelage au sol et réfection du plafond).

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour solliciter** auprès de Monsieur Philippe MARINI, Sénateur de l'Oise, une subvention au titre de l'Etat pour l'année 2011.

*10 conseillers sont « Pour »
1 conseiller est « Contre » - M. MONGE*

IV / Transfert de crédits – compte 65

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour transférer** la somme de 2 000 € (deux mille euros) du compte 022 – dépenses imprévues – afin d'approvisionner le compte 6531 – indemnités des élus.

*6 conseillers sont « Pour »
5 conseillers s'abstiennent – MM. KOHLI, MONGE, M^{mes} GALLOIS, MANCINI et CHARDON*

V / Transfert de crédits – régularisation comptable

En 2008, le Conseil Municipal a fait réaliser un puits pour la récupération des eaux de pluies au hameau Les Horgnes. Ces travaux avaient été imputés sur le compte 21532 « eau et assainissement » et par conséquent, cet intitulé comptable demande un amortissement.

Or, ces travaux ne nécessitent aucun amortissement et une régularisation comptable s'impose. Il faut savoir que les dépenses afférentes à des réseaux d'eaux pluviales doivent être retracées au compte 21538 – installation de réseaux divers.

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour ouvrir** les crédits :

- en dépenses d'investissement chapitre 041 – article 21538
- en recettes d'investissement chapitre 041 – article 21532

11 conseillers sont « Pour »

VI / Travaux de réhabilitation de la salle socio culturelle – dévolution des travaux

Monsieur le Maire indique qu'il conviendrait d'entreprendre les travaux de mise aux normes et de réhabilitation de la salle socio culturelle et qu'il est nécessaire de procéder à la dévolution des travaux.

Il indique que ces travaux peuvent faire l'objet d'une procédure adaptée en entreprises séparées en application des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics.

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour procéder à la dévolution** des travaux de mises aux normes et de réhabilitation de la salle socio culturelle suivant le mode proposé de consultation des entreprises.

Le **Conseil Municipal autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ces travaux et aux marchés à venir.

*10 conseillers sont « Pour »
Monsieur MONGE ne participe pas au vote*

VII / Travaux de réhabilitation de la salle socio culturelle – engagement d’ouverture d’un accueil périscolaire et autorisation donnée au Maire pour solliciter des subventions auprès de la CAF

Monsieur le Maire indique qu’il conviendrait d’entreprendre les travaux de mise aux normes et de réhabilitation de la salle socio culturelle avec une extension permettant l’ouverture d’un accueil périscolaire.

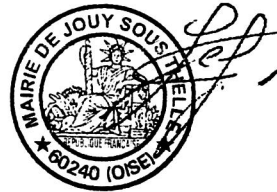
Le **Conseil Municipal délibère et vote pour s’engager** à ouvrir un accueil périscolaire dès l’achèvement des travaux de réhabilitation et d’extension de la salle socio culturelle.

Le **Conseil Municipal autorise** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la CAF pour le fonctionnement et l’investissement correspondants à ces travaux et à l’accueil périscolaire.

*10 conseillers sont « Pour »
Monsieur MONGE ne participe pas au vote*

La séance est levée 21 h 35.

Le 14 décembre 2010
Le Maire, Hervé LEFEVRE



Informations

En raison des fêtes de fin d'année, la Mairie sera **fermée** le vendredi 24 décembre et **ouverte** le vendredi 31 décembre de 16 h 30 à 17 h 30.

Les nouveaux habitants peuvent s'inscrire sur les **listes électorales jusqu'au 31 décembre 2010**. Attention, la Mairie sera ouverte exceptionnellement le vendredi 31 décembre 2010 de 16 h 30 à 17 h 30.

La **Collecte de l'Amiante** sera faite sur la **déchetterie de LIANCOURT ST PIERRE** :

- *Samedi 18 décembre 2010*
- *Samedi 16 avril 2011 / Samedi 24 septembre 2011 / Samedi 17 décembre 2011*

Durant ces journées, le **Point Propre de PORCHEUX / LA HOUSOYE** sera fermé.

Les encombrants seront collectés les jeudi 21 avril et 20 octobre 2011.

Parc Eolien à ENENCOURT LE SEC. Le rapport du Commissaire Enquêteur est consultable en Mairie durant les permanences. Pour information, un avis défavorable au projet de dépôt du permis de construire pour la pose de 5 éoliennes a été émis par le Commissaire Enquêteur.

Du 20 janvier au 19 février 2011, le recensement officiel de la population sera organisé en collaboration avec l'INSEE. Des agents recenseurs passeront vous rendre visite en journée, en soirée ou le week-end pour vous communiquer et récupérer les imprimés du recensement.

Les agents recenseurs seront à votre écoute et présentes pour vous aider à remplir les documents (en votre présence) en cas de difficultés.

Mesdames DUMOTIER et DELABRE sont désignées Agents Recenseurs. Elles seront en possession d'une carte d'agent recenseur et devront vous la présenter à chacune des visites.

Nous vous demandons de leur réserver un bon accueil et en cas de soucis, d'indisponibilité de votre part ..., vous aurez la possibilité de contacter la Mairie au 03 44 47 52 22.

Un souci relatif à l'éclairage public dans la rue de St Clair sur Epte et des impasses se pose en cette période de surconsommation électrique. Le transformateur n'est plus assez puissant et de ce fait, l'éclairage public est coupé et les rues restent « dans le noir ». Les travaux seront engagés au plus tôt fin décembre par l'électricien et l'ERDF sous couvert du Syndicat d'Electrification. Nous demandons aux enfants et adultes de redoubler de prudence et d'emprunter les espaces piétons côté droit en direction du bourg.

Monsieur le Maire et son Conseil Municipal vous convient aux traditionnels Vœux le vendredi 7 janvier 2011 à 20 heures à la salle des fêtes.